

GRH

- Mettre à jour le gestionnaire de rubriques
- Revalorisation du SMIC au 1er juin 2026
- Régularisations
- Divers

Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

La version du programme GRH est 2026.06.01

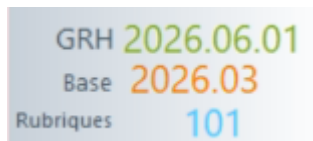
Le gestionnaire de rubriques passe à 101

Vous trouverez dans le lien suivant les modifications qu'il contient :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/gazette-et-versions-du-gestionnaire-de-rubriques-eig/page/version-101>

Comme d'habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.

Dans ce cas; il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l'écran principal avec la version du programme.




GRH 2026.06.01
Base 2026.03
Rubriques 101

Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubriques.

Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.

Eiggrh



14:08 Options Utilisateur 

- Paramètres Généraux
- Fichiers de base
- Traitements
- Editions
- Autres paramètres
- Traitements divers
- Bilan social
- D.S.N.
- Options utilisateur





1 Préférences de l'utilisateur


Barre de menu réduite

Aspect du menu

  Choisissez l'aspect du menu principal qui vous convient le mieux

2 Opérations avancées

-  MAJ gestionnaire de rubriques
-  Analyse du suivi de la paye
-  Terminer le processus Word
-  Informations de connexions

Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version

Le menu *Information de connexions* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.

Revalorisation du SMIC au 1er juin 2026

A ce jour (9 juin 2026), toujours pas de décret mais une communication du BOSS

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/actualites-boss-et-rescrits/actualites-boss/2026/juin/revalorisation-du-smic-a-compter.html>

L'arrêté du 22 mai 2026 porte officiellement le Smic horaire à 12,02 au 1er juin 2026.

Dès l'ouverture de la période de juin, vous pouvez mettre à jour les chiffres selon la méthode habituelle cf. [Mise à jour des chiffres de paye](#)

Pas d'impact sur le calcul de la RGDU

Contrairement aux années précédentes où le Smic avait évolué en cours d'année (2021, 2023, 2024...) il n'y aura pas, pour cette année d'impact sur le calcul de la RGDU. Concrètement, cela veut dire que c'est le Smic au 1er janvier 2026 qui reste la référence pour le calcul du Smic proratisé, et donc du coefficient. Cela reste cependant à confirmer par un décret à paraître.

Par conséquent, une modification de programme a été nécessaire.

Procédure particulière pour les établissements situés à Mayotte

Les établissements situés à Mayotte n'ont pas le même SMIC. Par conséquent, pour les différencier, une constante générale a été créée : MAYOTTE

Il est absolument indispensable de mettre ce paramètre à OUI. Ainsi, le programme ira chercher la valeur du SMIC au 1er janvier

127	MAYOTTE	Etablissement situé à Mayotte	Oui	Oui
128	AIDEPSTE		80	80
19	SMIC0101	Smic horaire au 1er janvier	12,02	12,02

Régularisations

Régularisation cotisation transport

La cotisation transport doit comporter dans la rubrique 81.05 le code Insee commune. Il est désormais possible de saisir ce code Insee dans la saisie de la régularisation

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/regularisation-cotisation-transport>

Régularisation DSN du bloc 78 pour les OC

Pour une régularisation de l'assiette de cotisation des Organismes Complémentaires (Bloc 78 code 31), il est désormais possible d'indiquer le contrat OC concerné.

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/regularisation-dsn#bkmrk-%C2%A0-7>

Divers

Modification de la ventilation des ajustements de taxe sur les salaires

Il est possible de modifier la ventilation du contrat en historique en cliquant sur le bouton adéquat

Modification des ventilations en historique de paye

Élément sélectionné : Contrat 16.1.1.0 - ASSIMILE CADRE ARTICLE 36
Période de paye de Janvier 2026
Catégorie comptable : 1001 - Personnel permanent non médical Structure : ET01/0101

Élément concerné : 16.1.1.0 - ASSIMILE CADRE ARTICLE 36
Ajustement de taxe salaire

Période de paye :
2025
2026
Janvier

Affectation par poste :

Etab	Poste	Désignation	Répartition
ET01/0101	0011	Salarié	100/100

Affectation générale et analytique :

Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
ET01/0101				ET01 CCN66 CLASSIQUE/0101 APPR+CPRO+STAG+NC+C	100/100

Ne voir que les éléments ayant une ventilation spécifique. Voir les ajustements de taxe sur les salaires

Avec la mise à jour, il est désormais possible de modifier l'ajustement de taxe sur les salaires, qui est automatiquement généré lorsqu'un contrat est clos.

Correction contrôle charge vs DSN sur CTP 669

Dans le contrôle des charges versus DSN, les montants attribués au CTP 669 régularisation des allègements étaient inversés et généraient un écart à tort.

Taxe d'apprentissage

Pour les stagiaires, il ne sont soumis à la taxe d'apprentissage que sur la partie supérieure au seuil. La rubrique BC_TAXEAPP a été modifiée en conséquence, cf. <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/gazette-et-versions-du-gestionnaire-de-rubriques-eig/page/version-100#bkmrk-taxe-d%27apprentissage>

Pour les CDD d'insertion (dispositif de politique publique code 71), ils ne sont soumis que sur la part supérieure au SMIC. La rubrique BC_TAP_CDDI a été créée en conséquence.

```
si ( CONSTANTE( CONTRAT. DSNINTITULE) =60)
alors (
    [ BC_BRUT_URSAFF. MONTANT]
    -
    ( CONSTANTE( CONTRAT. CIVJOURSTRAVAIL) /CONSTANTE( GENERAL. NBJMOISPAYE)
    *CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) )
)
sinon ( 0)
```

Il convient d'affecter cette base de cotisation à la cotisation taxe d'apprentissage pour le régime de type CDDI

Congé supplémentaire de naissance

La rubrique ABS_NP_CSN a été créée. (Gestionnaire de rubrique 101)

plus d'infos : [Version 101 du gestionnaire de rubriques](#)

Plus d'infos : [Congé supplémentaire de naissance](#)

Signalement du congé supplémentaire de naissance

A faire dans EIG (à partir du gestionnaire de rubriques 101) :

Dans DSN / Paramétrage de la DSN / Rubriques (en haut à gauche) :

Pour la structure S21.G00.60.001 Code 20, il faudra ajouter la ou les rubriques du congé supplémentaire de naissance :



Structures Rubriques

Gestion des rubriques

Libellé	Montant	Rattache
<ul style="list-style-type: none"> ☐ S21.G00.60.001 TravailArret.Motif <ul style="list-style-type: none"> 01 maladie 02 maternité/adoption 03 paternité/Accueil de l'enfant 04 Accident de trajet 05 maladie professionnelle 06 Accident du travail 07 femme enceinte dispensée de travail 09 Adoption 15 TPT risque maladie 16 TPT risque accident de travail 17 TPT risque accident de trajet 18 TPT risque maladie professionnelle 19 Deuil d'enfant <li style="background-color: #e0f0ff;">20 Congé supplémentaire de naissance 99 Annulation ☐ S21.G00.65.001 ContratSuspensionAutre.Motif 	<ul style="list-style-type: none"> [ABS_NP_MAL]{ABS_P_MAL} [ABS_P_MATERNITE] [ABS_P_PATERNITE] [ABS_P_TRAJET] [ABS_P_MALPRO] [ABS_NP_AT]{ABS_NP50_AT}{ABS_NP_AT}{ABS_P_AT} [ABS_P_DEUILENF] 	

Pour signaler le congé supplémentaire de naissance, dans EIG, il faut aller dans DSN / Gestion des arrêts de travail

Puis cliquer sur :

- Ajouter
- Créer un nouvel arrêt de travail pour un nouveau contrat

Il faut ensuite sélectionner le salarié et son contrat concerné et valider.

La fenêtre suivante s'ouvre ensuite :

Création d'un arrêt de travail

Section de déclaration **ET01\0101 38287962500129** Section du contrat **ET01\0101**

Nom	AFRITTE	Prénom	BARACK	<input type="button" value="Infos techniques"/>
Matricule	000006	Contrat	1.1.0	<input type="button" value="Fichier transmis"/>
Statut	<input type="text" value="A Envoyer"/>	<input type="button" value="Rapport"/>		

Motif de l'arrêt

Début de l'absence

Fin prévisionnelle Date de fin d'arrêt de travail prévisionnelle prescrit par le médecin

Pour le motif de l'arrêt, il faudra choisir le code 20-Congé supplémentaire de naissance

Motif de l'arrêt	01-maladie
Début de l'absence	01-maladie
Fin prévisionnelle	02-maternité/adoption
	03-paternité/Accueil de l'enfant
	04-Accident de trajet
	05-maladie professionnelle
	06-Accident du travail
	20-Congé supplémentaire de naissance

Il faudra également renseigner la date de début de l'absence et la date de fin prévisionnelle, cliquer sur "OK" puis valider.

Wiki disponible : <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conges-absences/page/conge-de-naissance-supplementaire>

Contrat de valorisation de l'expérience (CVE)

Le contrat de valorisation de l'expérience est un dispositif de politique publique (code 83) accessible uniquement pour les natures de contrat CDI.

La rubrique de cotisation CONTRIB_RET_EX a été créée afin d'exonérer de contribution patronale spécifique les indemnités de mise à la retraite des salariés en CVE. Elle est calculée automatiquement mais nécessite la mise à jour du gestionnaire de régimes.

Plus d'infos : [Contrat de Valorisation de l'Expérience \(CVE\)](#)